

Coloplast Business Ethical Standards

Coloplast BEST 2021



Sommaire

Message de notre PDG	3
L' éthique comme engagement	4
Comment le Code de conduite BEST de Coloplast nous guide-t-il ?	4
Nous façonnons notre culture à travers nos décisions	4
Nous posons des questions et nous nous exprimons	6
Nous promovons un lieu de travail sûr, sain et respectueux	8
Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être	8
Lutter contre le harcèlement	10
Garantir un lieu de travail inclusif	11
Incarner notre promesse de leadership	12
Nous agissons dans les règles	14
Lutter contre la corruption	14
Intégrité financière	18
Respect des règles du commerce international	24
Nous protégeons notre société	26
Protéger les informations et es données personnelles	26
Informations confidentielles et propriété intellectuelle	30
Nous respectons nos partenaires	35
Travailler avec des professionnels de santé	35
Interactions avec les agents publics	37
Collaboration avec les utilisateurs finaux et leurs organisations	38
Collaborer avec nos distributeurs	41
Relations avec nos fournisseurs	42
Nous sommes un citoyen responsable	43
Respect des droits de l'homme	43
Soutenir le développement durable	47

Message de notre PDG



Chers collègues,

Bienvenue dans le Code de conduite BEST de Coloplast, qui décrit les normes d'éthique commerciale de Coloplast.

Avec cette troisième édition du Code BEST de Coloplast, nous confirmons notre engagement à gérer une entreprise éthique et responsable, parallèlement à sa croissance.

Le Code de conduite BEST de Coloplast explique ce que mener des activités avec intégrité signifie pour Coloplast. Il définit les normes que nous fixons pour la gestion de nos activités et notre engagement auprès de nos collaborateurs, des utilisateurs finaux, des professionnels de santé, de nos partenaires commerciaux, des autorités et des sociétés avec lesquels nous collaborons. Le Code de conduite détermine également les principaux défis que nous rencontrons habituellement dans notre secteur d'activité et détaille les orientations sur la manière dont nous y répondons. En tant qu'employé de Coloplast, nous attendons de vous que vous soyez au courant de ces questions et que vous sachiez comment les gérer.

Les normes et directives visent à garantir le respect de notre engagement. Cependant, certains comportements moins « codifiables », sont tout aussi importants lorsqu'il s'agit de gérer une entreprise éthique et responsable. Les codes de conduite ne peuvent se suffire à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de respecter nos engagements. Certains comportements sont tout aussi importants lorsqu'il s'agit de gérer une entreprise éthique et responsable.

Je vous invite à être curieux. Posez des questions. Contactez vos collègues au sein de l'organisation - ou vos clients et partenaires extérieurs - pour connaître leur point de vue sur un sujet. En engageant le dialogue - et en confrontant différents avis - nous devenons plus ouverts et inclusifs. Nous obtenons ainsi une perspective beaucoup plus nuancée sur les sujets et les personnes. Cela nous permet d'appréhender l'impact de nos actions et nous guide vers des décisions éclairées et équilibrées. Je pense que les normes du Code de conduite BEST de Coloplast contribueront à créer un meilleur environnement de travail, faire de nous un partenaire encore plus responsable et inspirant, et une entreprise encore plus solide.

En tant qu'entreprise, nous nous fixons des objectifs ambitieux et nous nous préoccupons de la manière dont ils sont atteints. Il est très important pour nous que toutes les personnes avec lesquelles nous collaborons fassent preuve du même niveau de professionnalisme, de respect et d'intégrité lorsqu'elles travaillent avec nous. Coloplast ne conçoit pas de mener des activités sans intégrité. Je vous demande à tous de continuer à respecter ce principe important.

J'espère que vous trouverez dans ce document les conseils dont vous avez besoin. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos collègues de l'équipe Éthique des Affaires et Conformité. Ils sont là pour nous aider à respecter les normes du Code de conduite BEST de Coloplast.

Kristian Villumsen, PDG
31 octobre 2021

L'éthique comme engagement

Comment le Code de conduite BEST de Coloplast nous guide-t-il ?

Les valeurs de Coloplast qui sont proximité, passion, respect et responsabilité sont enracinées dans notre riche histoire et soutiennent notre vision d'établir une norme globale d'écoute et de réponse. Ces valeurs déterminent non seulement notre façon de travailler, mais aussi tout ce que nous entreprenons. Le Code de conduite BEST de Coloplast est l'expression de ces valeurs. Il décrit notre engagement en faveur de pratiques commerciales responsables et détaille notre approche pour agir avec intégrité. Il s'applique à tous les employés de Coloplast, dans toutes nos filiales, où que nous soyons dans le monde et à tous les niveaux de notre organisation, y compris notre Conseil d'administration et nos collaborateurs contractuels (intérimaires, étudiants, etc.). Nous attendons également que tous les tiers intervenant en notre nom ou pour notre compte suivent notre code de conduite Coloplast BEST et les codes de conduite que nous avons élaborés spécifiquement pour nos distributeurs et fournisseurs.

Si le Code de conduite BEST de Coloplast traite des questions et défis les plus courants auxquels nos employés sont confrontés et contient des orientations générales, il ne peut ni couvrir ni anticiper toutes les situations. Ainsi, il est important que nous comprenions et suivions également les politiques internes globales, régionales ou locales, car ces documents directeurs sont destinés à maintenir Coloplast en

conformité avec les lois (internationales, nationales, fédérales, étatiques ou locales) et les codes de l'industrie qui s'appliquent à nos activités. Dans les cas où une politique, une loi ou un code est plus strict que le Code de conduite BEST de Coloplast, il convient de suivre la règle la plus stricte.

Lorsque nous sommes confrontés à un dilemme qui n'est pas abordé par la loi, un code de l'industrie ou le code de conduite BEST de Coloplast, nous devons y réfléchir de manière critique, agir avec les principes d'intégrité décrits dans ce code et obtenir des conseils de nos managers et/ou du département Éthique et Conformité des Affaires

Le non-respect du code de conduite de Coloplast BEST, ou de nos politiques applicables, peut potentiellement entraîner des pénalités, des sanctions ou porter préjudice à la réputation de Coloplast et de ses employés et peut entraîner une action corrective interne pouvant aller jusqu'au licenciement.

Chacun de nous est tenu de:

- lire et de se conformer au Code de conduite BEST de Coloplast ;
- poser des questions en cas de doute ;
- signaler toute suspicion de mauvaise conduite ou de violation du présent code.

Nous façonnons notre culture à travers nos décisions

Être capable de poser des questions et d'exprimer des opinions différentes sont des composantes essentielles d'une culture éthique. Avoir une culture éthique signifie remettre en question nos actions et nos décisions pour s'assurer que nous respectons et agissons conformément à la mission et aux valeurs de

Coloplast. Cela signifie préserver l'intérêt de Coloplast et considérer l'impact de nos actions sur nos utilisateurs finaux, nos clients, nos employés, nos actionnaires, les autorités réglementaires, nos fournisseurs et nos distributeurs.

Notre arbre décisionnel éthique

Évaluer l'action

Est-ce légal ?

Oui

Est-ce conforme au Code de conduite BEST de Coloplast, à nos politiques et à nos processus ?

Oui

Est-ce conforme à la mission, à la vision et aux valeurs de Coloplast ?

Oui

Évaluer l'impact

Cela peut-il nuire à la réputation de Coloplast ?

Oui

Est-ce que cela impactera les partenaires de Coloplast ?

Oui

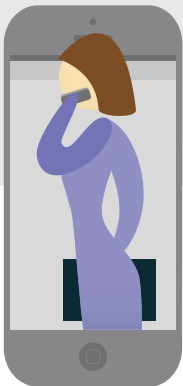
Cela vous poserait-il un problème d'en parler à vos collègues ou si vous le lisez dans les médias ?

Oui

Prendre une décision

Si vos réponses aux questions sur l'action et l'impact vous conduisent ici, vous êtes en mesure de prendre la décision.

Non - Peut-être ? - Vous n'êtes pas sûr



Si l'une des questions posées soulève un doute, adressez-vous à votre responsable, à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité ou au service Juridique.

Nous posons des questions et nous nous exprimons

Chacun d'entre nous se doit de maintenir l'intégrité et la réputation de Coloplast. À cet effet, nous favorisons une culture ouverte et honnête, et encourageons tous les employés à poser des questions, à s'exprimer et à faire part de leurs préoccupations.

Une préoccupation va de la suspicion d'un comportement répréhensible à l'observation d'un tel comportement. Nous invitons tous les employés de Coloplast à soumettre leurs préoccupations en toute bonne foi et sans crainte de représailles.

“Nous voulons que tous les employés sachent qu'ils peuvent s'exprimer s'ils ont des préoccupations, et qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, sans craindre de représailles. Nous encourageons tous nos employés à s'exprimer chaque fois qu'ils sont témoins ou suspectent un comportement susceptible de nuire à Coloplast, à nos employés ou à notre réputation.”

Kristian Villumsen, PDG

S'exprimer en toute confiance

Nous savons que les personnes peuvent être inquiètes à l'idée de faire part de leurs préoccupations ; c'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs moyens pour que vous puissiez le faire. Il vous suffit de choisir celui qui vous convient le mieux en fonction de la situation.

Voici les moyens qui vous sont proposés :

- parler à un responsable (soit votre responsable direct, soit un autre responsable de l'organisation)
- s'adresser à l'équipe Personnel et Culture (RH)
- contacter l'équipe Éthique des Affaires et Conformité
- contacter le service Juridique ;

- utiliser la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique via l'application ou en ligne depuis la page <https://ethicshotline.coloplast.com>

Si vous souhaitez signaler quelque chose de manière anonyme, vous pouvez utiliser la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Cela vous donne également la possibilité de communiquer de manière anonyme avec l'équipe chargée d'enquêter sur votre préoccupation.

Nous recueillons également les préoccupations des tiers et des autres parties prenantes qui peuvent également utiliser notre ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique pour faire part de leurs préoccupations.

Traitement de vos préoccupations

Notre service Éthique des Affaires et Conformité dispose d'une équipe d'investigation dédiée, qui gère les préoccupations signalées conformément à la politique de gestion de la ligne d'assistance en matière d'éthique de Coloplast. (Ethics Hotline Management Policy). L'équipe examine les allégations en question sous la supervision du comité de la ligne d'assistance en matière d'éthique.

Chaque enquête est différente et implique des approches différentes, mais nous traitons chacune d'entre elles de manière confidentielle afin de protéger toutes les personnes concernées, qu'il s'agisse de la personne qui a signalé le problème, des éventuels témoins ou de la personne faisant l'objet du rapport.

Comment nous empêchons les représailles

Coloplast encourage une culture ouverte, transparente et honnête, où les employés sont libres de soulever des questions et des préoccupations sans crainte de représailles. Nous ne tolérons pas de représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème, de bonne

foi, ou à l'encontre des employés qui participent à une enquête. Si vous subissez ou êtes témoin de représailles, signalez ce comportement par le biais des mêmes canaux que pour le signalement d'une préoccupation.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique anti-représailles \(Anti-retaliation policy\)](#). Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité.



Nous devons toujours

- poser des questions et informer un responsable de nos préoccupations
- respecter la confidentialité des enquêtes et des personnes impliquées



Nous ne devons jamais

- ignorer une préoccupation ou espérer que quelqu'un d'autre s'en occupe
- exercer de représailles ou tolérer des représailles contre qui que ce soit
- faire un rapport malveillant ou malhonnête

Définition: Par représailles on entend toute action ou tout comportement adopté à l'encontre d'une personne qui a fait part de ses préoccupations de bonne foi, qui a exprimé un point de vue critique ou qui a été impliquée dans le signalement d'une faute présumée. Les exemples de représailles incluent les rétrogradations, brimades, discriminations ou licenciements.

Nous promouvons un lieu de travail sûr, sain et respectueux

Nos collègues sont la pierre angulaire de Coloplast. Ils caractérisent notre entreprise et sont les ambassadeurs de nos valeurs. Il est donc essentiel que nous créions un lieu de travail inclusif qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être de nos collègues. Cela signifie qu'il faut

offrir des conditions de travail équitables pour tous, respecter leurs droits, tels que le droit de travailler dans un environnement sûr, tout en suivant la législation du travail et les bonnes pratiques.

Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être

La création d'un lieu de travail sûr et sain nous concerne tous. Nous sommes tous tenus de veiller à notre propre sécurité et à celle de nos collègues, de réduire les risques pour notre santé et notre sécurité, de prendre des mesures pour prévenir les accidents et de promouvoir un environnement de travail qui protège et favorise notre santé mentale.

Nous travaillons en permanence à l'amélioration de l'environnement de travail à la fois matériel et psychologique afin que nos employés puissent être - et se sentir - en sécurité au travail. Il est essentiel qu'aucun employé ne soit blessé pendant son travail. C'est pourquoi nous nous efforçons de promouvoir une culture de la santé et de la sécurité dans l'ensemble de notre

organisation, et de favoriser un environnement inclusif favorable au bien-être de chacun. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, de comportement blessant ou d'intimidation à l'encontre de nos collègues.

Nous suivons les normes internationales en matière de santé et de sécurité au travail ISO 45001. Cela garantit que nous respectons les mêmes normes partout où nous opérons. Nous contrôlons et améliorons en permanence nos performances dans ce domaine, tout comme nous tenons toujours compte de la santé et de la sécurité lorsque nous développons de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production, que nous créons de nouveaux sites ou que nous rénovons des installations existantes.

Vos responsabilités en tant que responsable

Tous les responsables de Coloplast sont tenus de garantir la santé et la sécurité au sein de leurs équipes et de veiller à ce que ces dernières comprennent leurs rôles et responsabilités. En tant que responsable, vous êtes également tenu de fournir à votre équipe des instructions, une formation et les ressources nécessaires pour effectuer son travail en toute sécurité. Si vous n'êtes pas sûr de la façon de procéder, vous pouvez toujours vous adresser au responsable Environnement, santé et sécurité local (EHS) ou à l'équipe Personnel et Culture (RH).



Nous devons toujours

- apprendre et suivre les comportements sécuritaires de Coloplast:
 - Signaler ce que nous voyons
 - réfléchir à deux fois
 - prendre soin des autres
 - rester attentifs
- comprendre et respecter les exigences en termes de sécurité et de santé en vue de gérer les risques et les dangers potentiels liés à votre travail
- nous comporter de manière sûre
- prendre des mesures si nous constatons une situation dangereuse afin de protéger la santé et la sécurité de tous
- être particulièrement vigilant lorsque l'on reçoit des personnes extérieures, en particulier si elles ne connaissent pas nos installations
- suivre les règles locales pour signaler les accidents, les blessures et les conditions de travail à risque
- participer activement à l'amélioration de notre environnement de travail
- poser des questions si nous ne sommes pas sûrs d'une instruction concernant la santé et la sécurité



Nous ne devons jamais

- ignorer les instructions de santé et de sécurité, y compris la façon d'utiliser les équipements de sécurité
- prendre des raccourcis ou ignorer les mesures de sécurité pour être plus efficaces
- fermer les yeux sur un problème de sécurité

Lutter contre le harcèlement

Pour honorer notre engagement à créer une culture d'inclusion, nous ne tolérons aucune forme de harcèlement. On entend par harcèlement toute forme de comportement (parole, écrit ou action) qui rabaisse, humilie, embarrasse ou exclut une autre personne. Le harcèlement peut être fondé sur de nombreux éléments, notamment:

- l'identité de genre
- le sexe
- l'âge
- l'origine ethnique
- les convictions religieuses
- le statut marital
- l'orientation sexuelle
- le handicap ou les caractéristiques physiques
- la capacité mentale ou neurodiversité

Et peut prendre de nombreuses formes, notamment:

- le harcèlement sexuel
- le harcèlement physique
- le harcèlement psychologique
- le harcèlement discriminatoire

Par exemple:

- verbal: mauvaises blagues, commentaires offensants, remarques condescendantes, dérision et violence verbale
- non verbal/physique: contacts physiques importuns, gestes explicites, brimades, exclusion ou isolement et violence physique.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement \(Anti-discrimination and Anti-harassment Policy\)](#). Adressez-vous à l'équipe Personnel et Culture (RH).



Nous devons toujours

- traiter les autres avec respect et dignité
- signaler tout comportement qui exclut d'autres personnes
- nous adresser à un responsable, au service Personnel et Culture (RH), à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité ou utiliser la ligne d'assistance en matière d'éthique si l'on pense être victime de harcèlement ou de discrimination, ou si l'on est témoin d'un tel comportement



Nous ne devons jamais

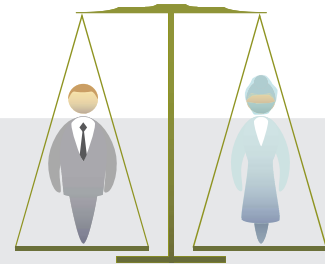
- harceler quelqu'un ou encourager le harcèlement de quelqu'un ;
- fermer les yeux sur une situation de harcèlement à l'encontre d'autres personnes.

Garantir un lieu de travail inclusif

En tant qu'organisation internationale, Coloplast a non seulement la responsabilité de garantir un lieu de travail inclusif et diversifié, mais doit aussi être un exemple pour les autres. La responsabilisation et le respect des personnes font partie de l'ADN du groupe.

Nous estimons que cette approche améliore nos activités, encourage l'innovation et contribue à notre développement. Et la meilleure façon de le démontrer aux collègues, aux nouveaux employés, aux clients et aux partenaires commerciaux, c'est de le mettre en pratique chaque jour.

Pour en savoir plus: Consultez notre [Politique relative à l'inclusion et la diversité \(Inclusion and Diversity Policy\)](#). Adressez-vous à l'équipe Personnel et Culture (RH).



Nous devons toujours

- traiter les personnes avec respect et dignité
- respecter les idées, opinions et cultures différentes
- favoriser un environnement inclusif où les gens sont libres d'exprimer leur véritable personnalité au travail
- baser les décisions en matière de recrutement, de rémunération et d'évolution de carrière sur les compétences, l'expérience et le talent
- appréhender les préjugés inconscients et prendre des mesures pour éviter qu'ils ne nous influencent lors de la prise de décisions, du recrutement et de l'évaluation des performances
- souligner tout comportement qui exclut d'autres personnes



Nous ne devons jamais

- discriminer qui que ce soit
- encourager, tolérer ou fermer les yeux sur une quelconque forme de discrimination
- avantager ou désavantager quelqu'un en fonction de son identité/genre ou son apparence

Définition: on entend par discrimination le fait de traiter les gens différemment ou injustement en raison de leur identité, de leur apparence ou de leurs convictions.

Incarner notre promesse de leadership

En tant que responsable, vous êtes ambassadeur de l'éthique et de l'intégrité chez Coloplast. Vous le démontrez en incarnant notre promesse de leadership et en démontrant votre engagement envers notre mission et notre Code de conduite BEST à travers vos paroles et vos actes.

Nous attendons de vous que vous agissiez comme un modèle, que vous fassiez naître un solide état d'esprit éthique dans votre équipe et que vous contribuiez à

faire évoluer notre approche du leadership en vous engageant auprès des personnes de toute l'organisation.

Vous devez toujours être disponible pour soutenir votre équipe en l'aidant lorsqu'elle est confrontée à des dilemmes ou à une préoccupation, en répondant à ses questions et en l'inscrivant à des programmes de formation en matière d'éthique.





En tant que responsables, nous devons toujours

- incarner notre promesse de leadership
- donner l'exemple et démontrer clairement notre engagement en faveur de la conformité et de l'éthique
- s'assurer que les membres de nos équipes comprennent et respectent le Code de conduite BEST de Coloplast, les politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que les lois et réglementations applicables
- faire en sorte que l'éthique et la conformité soient pertinentes pour vos équipes et leurs activités en abordant les problématiques liées à l'éthique
- inclure l'intégrité et la conformité en tant que critères dans l'évaluation des employés
- créer un environnement « ouvert » où les membres de l'équipe se sentent à l'aise de poser des questions, de s'exprimer et de signaler leurs préoccupations
- réaffirmer aux membres de l'équipe que nous ne tolérons aucune forme de représailles pour avoir posé des questions ou soulevé des préoccupations
- promouvoir la diversité en encourageant les points de vue et les idées de chacun



En tant que responsables, nous ne devons jamais

- exercer des représailles, ou tolérer que d'autres exercent des représailles, à l'encontre d'un employé qui pose des questions ou soulève une préoccupation
- mener des enquêtes sur l'éthique professionnelle sans consulter le service Éthique des affaires et conformité

Nous agissons dans les règles

Nous devons notre bonne réputation à notre travail acharné et notre détermination à toujours agir dans les règles, en faisant toujours preuve de respect et d'une intégrité sans compromis. Il est primordial que cela reste ainsi.

“Pour Coloplast, les affaires ne s'envisagent pas sans intégrité.”

Kristian Villumsen, PDG

Lutter contre la corruption

Lutte contre la corruption

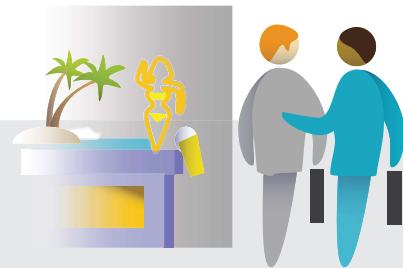
Nous menons nos activités de manière transparente et éthique et ne tolérons aucune forme de corruption. Cela signifie que nous n'acceptons jamais de pots-de-vin et que nous n'en offrons jamais.

Les pots-de-vin se présentent sous différentes formes. Il peut s'agir d'une offre ou d'une promesse d'argent ou d'autres objets de valeur, d'une compensation pour un traitement préférentiel. Il peut également s'agir d'un objet de valeur non monétaire. Par exemple, accepter des billets de concert d'un fournisseur potentiel qui essaie de vous persuader de choisir ses services, ou envoyer un panier garni à des professionnels de santé pour les inciter à prescrire nos produits.

Nous ne devons jamais proposer quoi que ce soit qui puisse être considéré comme une tentative d'influencer illégalement la décision d'un professionnel de santé, d'une organisation avec laquelle nous sommes partenaires, ou de toute autre partie prenante. Nous sommes tenus de refuser tout pot-de-vin ou promesse de pot-de-vin visant à influencer une décision commerciale.

Chez Coloplast, nous considérons les paiements de facilitation comme des pots-de-vin. Vous ne devez jamais les accepter et expliquer notre position, sans oublier de le signaler à votre responsable, à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité et au service Juridique.

Pour en savoir plus: Consultez notre politique Coloplast de lutte contre la corruption (Anti-Corruption Policy). Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité ou au service Juridique.



Nous devons toujours

- refuser les pots-de-vin, y compris tout objet de valeur non monétaire
- informer notre responsable et le responsable de la conformité de toute demande de pot-de-vin
- Ne fournir un avantage que si:
 - il est autorisé par les lois et réglementations locales
 - il est transparent et correctement enregistré
 - il ne s'agit pas d'un pot-de-vin ou d'un paiement de facilitation et ne peut être considéré comme tel



Nous ne devons jamais

- directement ou indirectement, offrir, promettre, effectuer ou autoriser le versement d'argent ou accorder quoi que ce soit de valeur pour influencer le jugement ou la conduite de partenaires commerciaux, pour gagner ou conserver des affaires, pour influencer un acte ou une décision d'un fonctionnaire ou pour obtenir un avantage
- accepter de pot-de-vin ni promesse de pot-de-vin visant à influencer nos décisions commerciales
- tenter de corrompre quelqu'un pour obtenir des informations confidentielles
- payer ou proposer quelque chose de valeur aux professionnels de santé pour qu'ils inscrivent des patients à notre programme de soins ou prescrivent nos produits
- payer ou proposer quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour obtenir un enregistrement ou une autorisation

Définition: on entend par corruption, offrir ou promettre quelque chose de valeur (argent, cadeau, service) pour influencer une décision. un paiement de facilitation est un type de pot-de-vin qui consiste en un paiement à un représentant du gouvernement ou un agent public pour accélérer une tâche de routine.

Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque des relations ou des circonstances personnelles influencent, ou donnent l'impression d'influencer, notre prise de décisions.

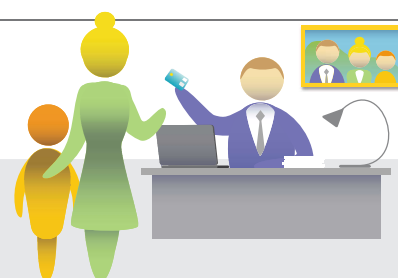
Ils se présentent sous diverses formes:

- Relations personnelles dans lesquelles votre conjoint, votre partenaire, vos parents ou vos amis sont impliqués. Par exemple, entretenir une relation amoureuse avec une personne qui vous reporte ou à qui vous reportez, ou avec un partenaire commercial ou un professionnel de santé.
- Occuper un poste en dehors de Coloplast. Par exemple, avoir un deuxième emploi, faire partie du conseil d'administration d'une autre organisation, ou être consultant pour un distributeur, un fournisseur ou un concurrent.

- Avoir un intérêt financier qui pourrait avoir un impact sur votre capacité à faire votre travail. Par exemple, des investissements dans des sociétés qui agissent en tant que fournisseurs ou distributeurs de Coloplast ou qui sont des concurrents de Coloplast.

La plupart des conflits d'intérêts réels ou potentiels peuvent être résolus d'une façon qui convienne à la fois aux employés et à Coloplast. Mais il est important que la décision soit prise par les bonnes personnes. C'est pourquoi vous devez toujours informer immédiatement votre supérieur direct, par écrit, si vous pensez qu'il peut y avoir un conflit d'intérêts.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique de gestion des conflits d'intérêts \(Conflict of interest policy\)](#). Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité.



Nous devons toujours

- agir dans les meilleurs intérêts de Coloplast et fonder les décisions sur les compétences et non sur le relationnel.
- éviter les situations où les intérêts personnels se heurtent aux intérêts de Coloplast
- refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait vous faire vous sentir redevable ou qui pourrait ressembler à une obligation de réciprocité
- signaler tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré à notre responsable direct afin qu'il puisse être correctement résolu



Nous ne devons jamais

- profiter de notre position chez Coloplast pour obtenir un avantage, que ce soit pour nous-même, nos proches ou des collaborateurs
- nous engager dans une activité extérieure qui est en concurrence ou semble rivaliser avec Coloplast ou qui enfreint une de nos obligations envers Coloplast
- utiliser les équipements, les installations ou les ressources de Coloplast (y compris des informations confidentielles ou relatives à la propriété intellectuelle) pour l'une de nos activités à l'extérieur, sauf autorisation préalable quant à leur utilisation
- prendre une décision lorsque nous sommes face à un conflit d'intérêts potentiel (nous devons en informer notre responsable direct, qui désignera une personne qui n'a pas de conflit d'intérêts pour prendre la décision)

Définition: on entend par conflit d'intérêts une situation dans laquelle les intérêts personnels d'une personne (famille, proches, relations professionnelles ou finances) influencent ses décisions ou ses actions dans le cadre de son travail. Ils surviennent généralement lorsque les intérêts personnels de la personne entrent en conflit avec les intérêts de son employeur.

Cadeaux et gestes commerciaux

Dans le cadre de la mise en place de relations commerciales, les cadeaux et gestes commerciaux ne sont pas rares pour démontrer la bonne volonté de nos partenaires commerciaux, et peuvent entraîner un conflit d'intérêts potentiel ou réel dans nos interactions avec les autres. Bien qu'il puisse y avoir des raisons professionnelles appropriées pour accepter des gestes commerciaux (comme un repas), nous devons évaluer chaque situation pour éviter tout conflit d'intérêts.

Dans de nombreux pays, il est interdit d'offrir des cadeaux aux professionnels de santé. Assurez-vous

donc de connaître les règles en vigueur dans votre pays. Pour plus d'informations sur les exigences locales, contactez l'équipe Éthique des Affaires et Conformité.

Nous ne devons jamais solliciter de cadeaux ou de gestes commerciaux, tels que des repas, des activités récréatives ou des divertissements, pour un usage personnel. Si vous recevez un cadeau ou un geste commercial, vous devez suivre à la fois le Code de conduite BEST de Coloplast et les politiques internes de Coloplast.

Pour en savoir plus: Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité ou au service Juridique.



Nous devons toujours

- nous assurer de connaître les politiques locales
- tenir compte des conflits d'intérêts potentiels ou réels perçus



Nous ne devons jamais

- accorder un geste commercial dans le but d'influencer des décisions professionnelles
- donner ou recevoir de l'argent en espèces ou équivalent (par exemple, une carte-cadeau)

Définition: on entend par geste commercial, une hospitalité ou une faveur telle que, sans s'y limiter, des repas, des boissons ou des divertissements qui sont proposés à un partenaire commercial dans le cadre d'une relation commerciale.

Intégrité financière

Afin de conduire nos activités de manière éthique et intègre, il est important que nous traitions et communiquions les informations financières en temps opportun et de manière précise. Cela s'applique à la façon dont nous comptabilisons les dépenses, les coûts et les

salaires et la façon dont nous déclarons notre chiffre d'affaires localement, afin de nous assurer que nous payons les impôts et taxes applicables partout où nous opérons.

Prévention de la fraude

Nous devons agir avec intégrité dans notre travail et lorsque nous interagissons avec des parties prenantes. Cela signifie suivre les processus mis en place par Coloplast et ne jamais recourir à des méthodes trompeuses pour obtenir des avantages inappropriés ou illégaux.

Exemples de fraude:

- faire de fausses demandes de remboursement de frais, notamment en utilisant les cartes de crédit de l'entreprise pour des frais personnels
- voler de l'argent, des actifs ou des produits de Coloplast, ou ne pas rendre le matériel de bureau, y compris les ordinateurs et les téléphones

- voler ou ne pas rendre des outils ou matériaux de production, y compris les déchets et les produits
- transférer sans autorisation des actifs ou du matériel de bureau de Coloplast
- falsifier des factures, des rapports de performance, des dossiers en matière de remboursement, de plans d'avantages sociaux, de congés maladie ou autres congés payés, et tout autre document
- idéposer intentionnellement de faux dossiers ou états financiers, y compris des transactions illicites ou ne respectant pas les directives comptables de Coloplast

Pour en savoir plus: Consultez notre [directives comptables](#) et notre page [Contrôles et rapports du groupe sur Connect](#). Contactez le service financier.

Gestion des dossiers

L'intégrité et le succès des affaires de Coloplast dépendent de l'exactitude des informations. Pour mener nos activités de manière éthique et intègre, il est important que nous traitions et communiquions les informations financières en temps opportun et de manière précise. Les procédures locales et internationales établies par les équipes financières doivent être suivies et respectées.

Notre équipe de direction et le conseil d'administration doivent toujours avoir une vision précise, complète et

transparente des opérations et des performances de Coloplast afin de prendre des décisions éclairées concernant nos activités. C'est pourquoi toutes les équipes doivent être vigilantes aux détails et tenir des registres précis et complets de leurs activités. En outre, la tenue de registres précis et transparents est conforme à nos valeurs et contribue à établir et à maintenir notre réputation d'intégrité.

Pour en savoir plus: Consultez notre page [Fiscalité et conformité](#) sur Connect. Contactez le service financier ou le service Fiscalité et conformité.



Nous devons toujours

- enregistrer et communiquer des informations précises, complètes et fiables, conformément aux instructions des équipes financières locales et globales de notre entreprise



Nous ne devons jamais

- communiquer des informations d'une manière qui induit en erreur ou désinforme les destinataires

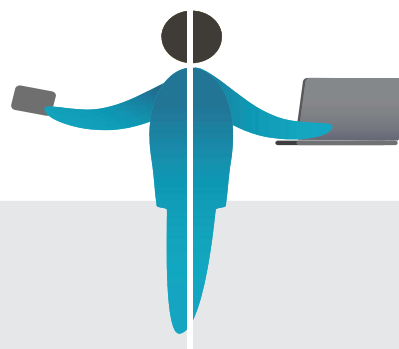
Comptabilité et fiscalité responsables

Notre entreprise est un contribuable respectueux, avec des pratiques fiscales responsables et transparentes. Parce que nous opérons à l'échelle mondiale, nous nous conformons aux lois fiscales de divers pays. Il nous faut donc suivre la politique fiscale de Coloplast (Tax Policy) afin de nous conduire de manière responsable et suivre toutes les règles applicables.

Nous nous conformons à de multiples normes pour préparer et présenter nos états financiers, comme les normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE), ainsi que les exigences danoises supplémentaires en matière de publication pour les sociétés cotées.

Pour ce faire, nous conservons des livres et des registres d'entreprise aussi longtemps que nous y sommes tenus, nous nous conformons aux lois et aux règlements, et nous suivons nos propres procédures comptables et nos politiques en matière de tenue de registres et de rapports. Notre département Finances Groupe émet les directives à cet effet et peut répondre à toutes les questions. Nos responsables sont chargés de s'assurer que nous suivons les directives du département Finances Global et que nous nous conformons aux lois et réglementations comptables et fiscales locales.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique fiscale \(Tax Policy\)](#) et notre page [Fiscalité et conformité \(Tax Compliance\)](#) sur Connect. Contactez le service financier.



Nous devons toujours

- tenir des livres et des registres précis de l'entreprise suivre les procédures comptables et fiscales des départements Finance locaux et
- Global, et consulter la rubrique « Fiscalité et conformité » en cas de questions



Nous ne devons jamais

- faciliter l'évasion fiscale par les employés, les fournisseurs ou les clients

Lutte contre le blanchiment d'argent

Coloplast s'engage à respecter les lois en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous travaillons exclusivement avec des clients réputés, impliqués dans des activités légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes. Tout le monde chez Coloplast (y compris les personnes ou les entreprises qui travaillent pour notre compte) doit être vigilant quant aux transactions financières douteuses et mener une diligence raisonnable appropriée.

Si vous avez des questions ou des doutes concernant une transaction financière, consultez le service financier ou le service Juridique.

Pour en savoir plus: Consultez notre [Politique de lutte contre le blanchiment d'argent Anti-Money Laundering Policy](#). Contactez le service Financier ou le service Juridique.

Définition: on entend par blanchiment d'argent, toute tentative délibérée de dissimuler ou de déguiser des profits acquis de manière illégale en les réinvestissant dans une activité financière légale et légitime. Le blanchiment d'argent peut survenir dans différents types d'affaires et de transactions, y compris la facturation.

Divulgarion d'informations confidentielles

Coloplast est une société cotée sur le marché boursier danois. Des réglementations précises s'appliquent donc à la divulgation d'informations par Coloplast et ses employés. Afin de se conformer à ces réglementations, Coloplast a développé un ensemble de règles internes que tous les employés sont tenus de suivre.

Certaines informations dites privilégiées doivent rester strictement confidentielles jusqu'à ce qu'elles puissent être divulguées conformément à nos règles internes. Les activités de fusion-acquisition (F&A) d'une certaine importance font notamment partie de ces informations confidentielles.

La divulgation non autorisée d'informations confidentielles constitue une infraction pénale et peut donner lieu à des poursuites pénales.

Nous disposons d'un processus de traitement des informations confidentielles. Le service Juridique vous contactera directement si des informations confidentielles vous sont transmises.

Pour en savoir plus: Consultez nos [règles internes](#). Contactez le service Juridique.



Nous devons toujours

- traiter les informations privilégiées de manière strictement confidentielle et n'en discuter avec des collègues qu'après avoir reçu l'autorisation du service Juridique
- veiller à ne jamais laisser d'informations confidentielles visibles sur notre bureau ou notre écran d'ordinateur



Nous ne devons jamais

- discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics, y compris dans nos cantines
- discuter d'informations confidentielles avec nos proches ou nos amis
- laisser des documents contenant des informations confidentielles dans l'imprimante ou tout autre endroit où des personnes sont susceptibles de les voir

Définition: on entend par informations confidentielles: (i) des informations de nature précise ; (ii) qui n'ont pas été rendues publiques ; (iii) qui se rapportent directement ou indirectement à Coloplast ou aux actions Coloplast ; et (iv) qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir un effet significatif sur le prix des actions Coloplast.

Délits d'initiés

Les actions de Coloplast sont cotées à la bourse danoise. Si vous disposez d'informations confidentielles, toute négociation d'actions de Coloplast est strictement interdite, car elle sera considérée comme un délit d'initié. Il est important de lire nos règles internes avant de

négocier des actions Coloplast, car le délit d'initié est considéré comme un crime et peut entraîner des amendes substantielles et/ou une peine d'emprisonnement.

Pour en savoir plus: Consultez nos [règles internes](#). Contactez le service Juridique.



Nous devons toujours

- nous familiariser avec les règles internes de Coloplast concernant la négociation des actions Coloplast avant d'en vendre ou d'en acheter



Nous ne devons jamais

- acheter ou vendre des actions Coloplast sur la base d'informations confidentielles
- suggérer à des amis ou à des proches d'acheter ou de vendre des actions Coloplast sur la base d'informations confidentielles

Respect des règles du commerce international

Libre concurrence

La concurrence encourage les entreprises à innover pour le bénéfice des consommateurs et de la société. Nous nous engageons à respecter les règles de concurrence en vigueur là où nous opérons. Mais les lois sur la concurrence sont complexes, et les règles peuvent sembler contre-intuitives.

Ce n'est qu'en comprenant les limites fixées par le droit de la concurrence que nous pouvons prendre des décisions commerciales qui nous aident à renforcer notre position sur le marché tout en respectant les règles applicables.

Pour en savoir plus: Consultez notre [Politique en matière de concurrence \(Competition Policy\)](#). Consultez notre « [À faire/À ne pas faire](#) » concernant la concurrence. Contactez votre service Juridique ou adressez un e-mail à l'adresse suivante: competitionpolicy@coloplast.com.



Nous devons toujours

- faire appel au service Juridique en cas de doute sur une question liée à la concurrence



Nous ne devons jamais

- conclure des accords, participer à des pratiques concertées ou des ententes susceptibles d'entraver la concurrence
- échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents sans l'aval juridique préalable
- faire de fausses déclarations concernant les offres de nos concurrents
- communiquer ou échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents
- accepter ou examiner les informations confidentielles d'un concurrent
- copier ou transférer les informations confidentielles d'un concurrent

Restrictions commerciales

Coloplast est une entreprise internationale engagée chaque jour dans le commerce international. Nous respectons les lois qui régissent nos importations et exportations vers certains pays, organisations et personnes. Ces restrictions peuvent également s'appliquer au commerce au sein de Coloplast, ainsi qu'aux transactions avec nos fournisseurs, fabricants, distributeurs et partenaires commerciaux.

Dans le cadre d'importation ou d'exportation de marchandises, nous devons nous assurer que les opérations sont conformes aux lois et restrictions applicables en matière de commerce et d'exportation.

Nous respectons les lois imposant des boycotts à certains pays ainsi que les lois interdisant le commerce avec certains pays sanctionnés. Toute demande de coopération avec un pays, une personne ou une organisation faisant l'objet d'un boycott ou d'une restriction commerciale, doit être immédiatement signalée à votre responsable direct, au service Éthique des Affaires et Conformité, ou au service Juridique.

Pour en savoir plus: Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité ou au service Juridique.



Nous devons toujours

- contacter le service Éthique des Affaires et Conformité si nous avons besoin de conseils et d'informations sur les sanctions
- effectuer une évaluation avant de mener des activités dans un nouveau pays afin d'identifier les restrictions commerciales potentielles
- faire preuve de diligence raisonnable lorsque nous collaborons avec un partenaire commercial, un fournisseur ou un distributeur



Nous ne devons jamais

- ignorer les règlements sur les boycotts, les tiers sanctionnés ou les contrôles à l'exportation

Nous protégeons notre société

L'information est au centre de toutes nos activités chez Coloplast. Elle nous aide à comprendre les besoins de nos utilisateurs finaux en matière de santé, à gérer nos activités de manière efficace et rentable, à communiquer facilement entre nous et bien plus encore. Il est essentiel que nous protégions nos informations confidentielles, notre propriété intellectuelle, et que nous respections les lois sur la confidentialité des données.

Nous sommes tous responsables de l'entretien des équipements et des installations que nous utilisons dans le cadre de notre travail, qu'il s'agisse des ordinateurs, des appareils mobiles, des bureaux dans lesquels nous travaillons, des machines ou des matières premières que nous utilisons pour fabriquer nos produits. La défense de Coloplast passe aussi par la protection de ses actifs physiques.

Protéger les informations et les données personnelles

Sécurité de l'information

Pour préserver la confidentialité des informations de Coloplast, nous disposons d'un système de gestion de la sécurité de l'information certifié selon la norme ISO 27001 et régulièrement validé par des audits internes et externes. Nous disposons également de politiques de sécurité de l'information et de confidentialité des données qui régissent la manière dont nous utilisons les informations sensibles, personnelles et/ou confidentielles.

Cela comprend nos espaces de travail numériques, à savoir les ordinateurs portables, téléphones, logiciels et programmes, imprimantes et équipements, et autres outils et services informatiques fournis par Coloplast.

Nos espaces de travail numériques sont essentiels à notre travail quotidien, nous devons donc les protéger, ainsi que les informations importantes qu'ils contiennent.

Nos espaces de travail numériques, ainsi que les systèmes et infrastructures informatiques qui les alimentent, sont constamment attaqués par des personnes désirant subtiliser nos informations ou perturber notre activité. Les cybercriminels ciblent souvent Coloplast par le biais d'e-mails d'hameçonnage et de logiciels malveillants. Notre meilleure défense est donc de maintenir un niveau élevé de sensibilisation à la sécurité.

Pour en savoir plus: Si vous souhaitez en savoir plus sur la sécurité de l'information, consultez notre [Politique relative à la sécurité de l'information \(Information Security Policy\)](#), [Politique mondiale relative aux technologies de l'information \(Global IT policy\)](#) et le [programme Coloplast de sensibilisation aux technologies de l'information \(CITA\)](#). Contactez le centre d'assistance informatique du groupe (Global IT Support) (1600). Ils sont disponibles 24 h/24 pour répondre à tous les problèmes informatiques que vous rencontrez, y compris en matière de sécurité de l'information. Contactez-les immédiatement si vous pensez avoir reçu un e-mail ou un appel téléphonique d'hameçonnage, si vous avez cliqué sur un lien potentiellement malveillant ou suspect, si vous craignez que votre ordinateur ne soit infecté par un virus, ou si vous avez d'autres problèmes ou questions.



Nous devons toujours

- protéger nos espaces de travail numériques par des mots de passe complexes et en verrouillant nos écrans d'ordinateur lorsque nous quittons notre poste de travail (p. ex., en appuyant sur la touche Windows + L).
- dans le doute, supprimez-le.
- Se méfier des e-mails d'apparence suspecte, provenant d'expéditeurs inconnus, ou des demandes qui ne correspondent pas aux processus opérationnels normaux
- signaler immédiatement tout équipement informatique perdu et/ou endommagé, tel qu'un ordinateur portable ou un téléphone, et tout incident de sécurité au centre d'assistance informatique mondial (Global IT Support) (1600)



Nous ne devons jamais

- partager notre identifiant et notre mot de passe, ni stocker des mots de passe sur notre ordinateur ou à proximité
- utiliser le même mot de passe pour plusieurs comptes
- ouvrir des liens ou répondre à des e-mails qui paraissent suspects
- utiliser des logiciels non autorisés ou non approuvés (contactez le centre d'assistance informatique mondial si vous avez besoin de quelque chose)
- partager ou stocker les informations de Coloplast sur des plateformes non approuvées (utiliser uniquement les outils approuvés, comme Microsoft Teams, Outlook et OneDrive)

Protection des données personnelles

Coloplast peut avoir à collecter, utiliser et transférer des données personnelles pour répondre aux exigences légales, ou pour permettre de gérer nos activités et nos services efficacement. Ces données peuvent vous concerner (en tant qu'employé) ou concerner des personnes extérieures à notre entreprise avec lesquelles nous négocions (utilisateurs finaux, professionnels de santé, partenaires commerciaux, scientifiques, etc.). Nous souhaitons préserver la vie privée de chacun; et la protection des données personnelles en fait partie.

De nombreuses lois régissent la manière dont les données personnelles peuvent être collectées et utilisées. Enfreindre ces lois peut porter préjudice à la personne dont nous détenons les données. Et dans certains pays, l'utilisation abusive de données personnelles constitue une infraction pénale. C'est pourquoi nous devons toujours traiter les données personnelles correctement et conformément à nos politiques et procédures en matière de traitement des données et de violation de la confidentialité des données.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique mondiale de protection des données personnelles \(Global personal data policy\)](#), notre [politique de confidentialité des données RH \(HR data privacy\)](#), ou rendez-vous sur notre page dédiée à la [confidentialité des données à l'échelle mondiale \(Global Data Privacy Page\)](#). Si vous avez des questions sur la protection de votre vie privée, adressez un e-mail à l'adresse suivante: DataProtectionOffice@coloplast.com. Demandez la modification ou la suppression de données personnelles en adressant un e-mail à l'adresse suivante privacyrequests@coloplast.com. Signalez immédiatement toute violation de données au centre d'assistance informatique du groupe à l'adresse suivante: 1600@coloplast.com. En cas d'inquiétude sérieuse concernant la confidentialité, faites remonter votre préoccupation directement au responsable de la protection des données de Coloplast, accessible à l'adresse suivante: DataProtectionOffice@coloplast.com.





Nous devons toujours

- nous conformer à la législation en vigueur et à nos politiques politique mondiale en matière de données personnelles (Global personal data policy) et politique de sécurité de l'information (Information Security Policy)
- collecter, utiliser, divulguer ou stocker des données à caractère personnel uniquement à des fins spécifiques, légitimes et nécessaires
- signaler immédiatement toute violation de données au centre d'assistance informatique du groupe à l'adresse suivante 1600@coloplast.com.
Il peut s'agir, par exemple, d'un e-mail contenant des données personnelles envoyé à un mauvais destinataire, de colis contenant nos produits envoyés à un mauvais destinataire, d'attaques informatiques ou de toute autre perte ou fuite de données



Nous ne devons jamais

- conserver les données personnelles plus longtemps que nécessaire
- transférer de données personnelles à quiconque en dehors de Coloplast sans le consentement de la personne concernée, et seulement s'il existe un accord de traitement des données ou toute autre autorisation légale
- partager les données personnelles de personnes avec des tiers qui ne sont pas autorisés à en disposer
- ignorer la demande d'une personne d'accéder à ses données, de les mettre à jour ou de les supprimer

Définition: les données personnelles sont des informations qui peuvent être utilisées pour identifier une personne, telles que le nom, l'adresse, et les numéros de sécurité sociale. Certaines informations personnelles sont considérées comme sensibles, tels que des données concernant l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'appartenance syndicale, des informations sur la santé, la vie sexuelle, les infractions pénales et d'autres informations à caractère purement privé.

Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Nos actifs sont constitués de biens créés, achetés ou sous licence Coloplast. Ils sont le résultat d'un investissement continu, de l'innovation, et du travail acharné des employés de Coloplast, y compris vous.

La propriété intellectuelle et les informations confidentielles sont des actifs irremplaçables. Si des informations confidentielles sont divulguées, leur valeur ne peut être

rétablie et le préjudice ne peut être réparé, sans compter que nous pouvons perdre un avantage concurrentiel et la possibilité d'obtenir une protection au titre de la propriété intellectuelle. Cela signifie que la propriété intellectuelle et les informations confidentielles doivent être protégées avec le plus grand soin.

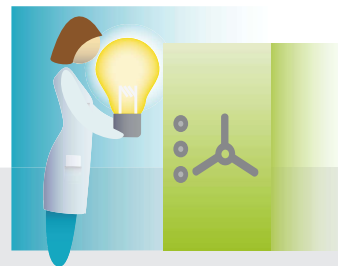
Informations confidentielles

La capacité d'échanger en toute sécurité les informations de Coloplast (y compris des informations confidentielles) est impérative à notre réussite. En tant qu'employés, nous avons accès à des informations confidentielles de différentes façons et devons les manipuler de manière responsable. Cela signifie qu'il ne faut jamais partager d'informations confidentielles avec des personnes qui ne sont pas censées les connaître, y compris d'autres employés de Coloplast.

Les informations confidentielles se présentent sous différents formats. Elles peuvent être stockées sur des systèmes numériques, mentionnées dans des documents et même partagées lors de conversations.

Chaque document qui contient des informations confidentielles doit être classé, porter la mention « confidentiel » et leur accès restreint par des mesures appropriées. Les informations confidentielles ne doivent être partagées que conformément à nos directives internes et ne doivent jamais être communiquées à des tiers, sans qu'un accord de non-divulgence ne soit signé.

Si des tiers nous confient leurs informations confidentielles, nous devons les protéger de la même manière que nous protégeons les nôtres et les utiliser uniquement à des fins commerciales légitimes.



Nous devons toujours

- apposer la mention « confidentiel » sur les documents contenant des informations confidentielles et ne les utiliser qu'aux fins prévues
- nous assurer que les informations confidentielles sont protégées par des mesures appropriées
- partager les informations confidentielles qu'avec les personnes ayant un intérêt légitime de connaître ces informations et qui sont habilitées à les recevoir



Nous ne devons jamais

- partager les informations confidentielles avec un tiers (même un autre employé de Coloplast) qui n'a aucun intérêt légitime de les recevoir
- copier ou supprimer de notre espace de travail des documents contenant des informations confidentielles, à moins qu'il n'y ait une raison professionnelle légitime et que des mesures appropriées aient été mises en place pour les protéger
- laisser des informations confidentielles visibles en quittant une réunion, par exemple sur les tableaux blancs, les tableaux d'affichage ou les tableaux de conférence

Définition: les informations confidentielles sont des informations dont vous avez connaissance du fait de votre emploi au sein Coloplast, mais qui ne sont pas accessibles au public. Elles comprennent à la fois des informations émanant de Coloplast et des informations qui nous sont confiées par d'autres.

Propriété intellectuelle

Nous disposons de droits de propriété intellectuelle pour protéger nos actifs et promouvoir l'innovation future. De la même manière que nous attendons des autres qu'ils respectent notre propriété intellectuelle, nous respectons également celle des autres et n'utilisons jamais la propriété intellectuelle valide d'un tiers sans avoir obtenu son consentement préalable.

Nos marques figurent parmi nos actifs les plus précieux et elles peuvent perdre leur valeur si elles sont mal utilisées. Par conséquent nous devons toujours utiliser nos marques conformément à nos directives d'utilisation

des marques. Si vous constatez un usage non autorisé de nos marques ou une violation des directives relatives aux marques, signalez-le au service Propriété intellectuelle.

Si des informations confidentielles ont été divulguées ou rendues accessibles par inadvertance ou par malveillance, ou si vous suspectez une potentielle violation de la propriété intellectuelle de Coloplast ou de celle de tiers, contactez immédiatement votre responsable direct ou le service Propriété intellectuelle.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique relative à la sécurité de l'information \(Information Security Policy\)](#) et la [politique relative à la propriété intellectuelle de Coloplast \(Coloplast IP Policy\)](#). Adressez-vous au service Propriété intellectuelle.

Définition: on entend par propriété intellectuelle les brevets, demandes de brevet, idées (pour lesquelles une demande de brevet n'a pas encore été déposée), secrets commerciaux, marques, dessins et modèles (de produits et de conditionnement, d'interfaces utilisateur, etc.), droits d'auteur, noms de domaine et droits connexes.

Utilisation des médias sociaux

Les médias sociaux font désormais partie intégrante de nos méthodes de communication, d'information et de collaboration avec les autres. Mais leur utilisation comporte des risques pour notre réputation en tant qu'entreprise et pour la vie privée des personnes. Nous devons donc être vigilants pour éviter ou limiter ces risques.

Il est important que notre utilisation personnelle des réseaux sociaux, en tant qu'employés de Coloplast,

n'entre pas en conflit avec les activités du groupe, n'affecte pas négativement notre réputation, ou ne viole aucune loi. Notre utilisation des médias sociaux doit être conforme à notre politique des médias sociaux (Social Media Policy), y compris lorsque nous travaillons sur des questions concernant les produits et services de Coloplast ou ceux de nos concurrents.

Pour en savoir plus: Consultez notre politique des médias sociaux (Policy on Social Media), notre [politique relative à la sécurité de l'information \(IT security policy\)](#) et notre programme [CITA](#). Adressez-vous au service Juridique ou aux affaires réglementaires.



Nous devons toujours

- nous rappeler que lorsque nous utilisons les médias sociaux, y compris dans la sphère privée, cela peut être attribué à Coloplast, et risquer d'influencer négativement l'image et la réputation de notre société
- utiliser les médias sociaux de manière responsable, éviter les propos provocateurs, injurieux, ou de surenchère, ainsi que tout ce qui pourrait embarrasser ou dénigrer Coloplast



Nous ne devons jamais

- laisser entendre que Coloplast approuve nos opinions personnelles en mélangeant notre communication professionnelle et personnelle, par exemple notre opinion politique
- divulguer les informations confidentielles de Coloplast ou d'autres personnes
- fournir des avis ou des conseils médicaux
- nous exprimer au nom de Coloplast à moins d'être autorisés à le faire
- publier des avis personnels concernant les produits ou services de Coloplast

Définition: les médias sociaux désignent tous les médias en ligne, y compris les blogs, wikis, réseaux sociaux, applications mobiles et autres forums en ligne. Parmi les médias sociaux figurent les sites web comme YouTube et Flickr, ainsi que les communautés de réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter.

Questions des investisseurs et des médias

En tant qu'entreprise, nous devons parler d'une seule voix aux investisseurs, aux analystes, à la presse et aux groupes d'intérêt public. Et nous devons le faire conformément aux lois applicables et à nos propres politiques.

Si vous recevez des demandes d'agences, y compris d'investisseurs et d'analystes financiers, n'y répondez jamais et transmettez-les directement au service Relations avec les investisseurs. Les demandes émanant des médias ou des membres d'une communauté doivent quant à elles toujours être transmises au service Communication.

Nous respectons nos partenaires

Nous interagissons avec un large éventail de partenaires, des utilisateurs finaux et professionnels de santé aux partenaires commerciaux et autorités. Quels que soient nos interlocuteurs et le lieu où nous menons nos activités, nous devons toujours agir avec intégrité.

Nous y parvenons en faisant preuve de respect envers les personnes avec lesquelles nous travaillons et en fixant des normes éthiques strictes à nos collaborations. C'est pourquoi nous nous efforçons de ne travailler qu'avec des tiers partageant le même niveau élevé d'exigence que nous.

Travailler avec des professionnels de santé

Notre collaboration avec des professionnels de santé est essentielle à l'élaboration de technologies innovantes et l'amélioration des produits, pour faire connaître nos produits, et pour partager des informations scientifiques et relatives au développement produit. Nous nous engageons à fournir à nos professionnels de santé les données cliniques et les formations les plus récentes, afin qu'ils puissent utiliser nos produits de manière sûre et efficace.

Lorsque nous collaborons avec des professionnels de santé et leur organisation, nous devons toujours respecter la législation, les réglementations, les codes éthiques et les normes du secteur en vigueur, tant dans notre propre pays que dans celui où exerce le professionnel de santé. Notre engagement auprès des professionnels de santé doit toujours être motivé par des raisons professionnelles. Nous ne devons jamais tenter d'influencer un professionnel de santé ou lui proposer des pots-de-vin pour qu'il achète, utilise ou recommande nos produits.

Pour rappel, si une activité, telle qu'une réunion ou une formation, organisée par Coloplast, implique plusieurs pays (p. ex., un professionnel de santé d'un pays effectue des prestations dans un autre pays), nous devons nous conformer aux lois et règlements applicables dans les deux pays. Coloplast prendra uniquement en charge des frais d'hospitalité modestes et raisonnables pour ceux qui ont un intérêt professionnel légitime à participer à l'activité.

Lorsque nous prenons en charge des frais d'hospitalité, versons des honoraires de conseil, accordons des bourses d'études et accordons des parrainages au profit de professionnels de la santé, il est important que nous connaissions et comprenions les règles applicables, ainsi que les exigences de transparence et de déclaration qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Pour en savoir plus: Consultez votre politique régionale (Regional policy) relative aux interactions avec les professionnels de santé. Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité.

Dans certains pays et pour certains secteurs d'activité, les rémunérations, la prise en charge de frais, les subventions/dons et autres objets de valeur accordés aux professionnels de santé et aux organisations de santé doivent être déclarés. Ne pas déclarer avec précision ces transferts de valeur peut nuire à nos activités et exposer Coloplast à des amendes ainsi que des pénalités substantielles.



Nous devons toujours

- avoir une raison légitime et professionnelle d'interagir avec un professionnel de santé et/ou une organisation de santé
- vérifier les politiques et procédures applicables et obtenir l'aval du service Éthique des Affaires et Conformité avant de collaborer avec un professionnel de santé
- choisir des lieux qui répondent aux finalités professionnelles de l'événement et maintenir l'hospitalité à un niveau modéré
- comprendre et respecter les exigences en matière de déclaration et de transparence



Nous ne devons jamais

- tenter d'influencer de manière inappropriée un professionnel de santé ou une organisation de santé en offrant quelque chose de valeur (p. ex., cadeaux ou autres avantages)

Interactions avec les agents publics

Nous sommes fiers de notre communication et de nos pratiques commerciales ouvertes, honnêtes et transparentes. Nous ne devons jamais tenter d'influencer de manière inappropriée la prise de décision d'un agent public. Nos interactions avec les agents publics sont soumises à des lois et règles locales et régionales strictes.

Chez Coloplast, lorsque nous collaborons avec des fonctionnaires, nous devons veiller à toujours le faire de manière éthique, responsable et transparente. Cela implique de ne jamais accorder ni offrir quoi que ce soit

de valeur à un agent public pour tenter de l'influencer de quelque manière que ce soit.

Il est important de noter que la plupart des professionnels de santé et du personnel scientifique sont considérés comme des agents publics lorsqu'ils travaillent au sein d'hôpitaux, de cliniques, d'universités ou d'autres établissements similaires appartenant à l'État.

Pour en savoir plus: Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité, aux Affaires Réglementaires ou au service Juridique.



Nous devons toujours

- interagir avec les agents publics lorsque cela est nécessaire et légitime, et le faire de manière éthique, responsable et transparente
- coopérer et nous conformer aux enquêtes et aux demandes d'information émanant du gouvernement
- rester vigilants face aux conflits d'intérêts potentiels
- garantir l'intégrité de l'agent public ainsi que la conformité de toute hospitalité, organisation de déplacements et autres transferts de valeur avec le Code de conduite BEST de Coloplast et les politiques locales



Nous ne devons jamais

- attribuer ou offrir quoi que ce soit de valeur à un agent public pour chercher à l'influencer indûment
- faire appel à un agent ou à un consultant pour mener pour notre compte des activités inappropriées avec des représentants du gouvernement

Collaboration avec les utilisateurs finaux et leurs organisations

Quiconque utilise nos produits et services doit être traité avec respect et dignité, et bénéficier des informations de manière équitable et opportune.

Conformément à nos valeurs, nous devons déterminer les besoins de nos utilisateurs finaux afin de leur proposer les produits et services les plus adaptés. Et nous ne devons jamais interférer ou compromettre l'intégrité de la relation entre les utilisateurs finaux et les professionnels de santé.

Les organisations d'utilisateurs finaux défendent les intérêts des personnes utilisant nos produits, en exprimant leurs besoins grâce à leur engagement et à leur

compréhension des défis quotidiens auxquels sont confrontées les personnes souffrant de problèmes de santé.

Ces organisations sont nos meilleurs partenaires lorsqu'il s'agit de faire connaître les traitements disponibles pour répondre aux besoins non satisfaits. Lors de nos collaborations avec elles, il est essentiel d'en définir clairement l'objectif afin de garantir leur intégrité et de fonder les interactions sur les principes d'indépendance, de transparence et de respect.

Pour en savoir plus: Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité, aux Affaires Réglementaires ou au service Juridique.



Nous devons toujours

- obtenir le consentement des personnes pour traiter leurs données personnelles
- respecter nos normes d'intégrité, d'indépendance, de respect, de transparence et d'intérêt commun lorsque nous interagissons avec les utilisateurs finaux et les organisations d'utilisateurs
- maintenir l'hospitalité à un niveau modeste
- veiller à rémunérer équitablement les organisations d'utilisateurs finaux et leurs représentants pour leurs services



Nous ne devons jamais

- exiger l'exclusivité en matière de financement ou de la réalisation de certaines activités
- utiliser les cadeaux, l'hospitalité, les événements ou autres activités pour influencer les décisions d'une organisation d'utilisateurs finaux
- fournir de soutien financier direct ou indirect sans documentation écrite appropriée

Promouvoir nos produits et services

Les professionnels de santé et utilisateurs de nos produits et services comptent sur nous pour fournir des informations claires et précises concernant ces derniers.

Nos produits entrant dans la catégorie des dispositifs médicaux, leur promotion est strictement réglementée. Cela signifie que notre communication doit être factuelle, fondée sur des preuves et présenter des informations précises et objectives.

Si nous ne respectons pas les règles et réglementations en vigueur, nous risquons de nuire à notre réputation, de recevoir de lourdes amendes, voire de perdre nos autorisations pour vendre nos produits. C'est pourquoi il est important que toutes les personnes impliquées dans les activités promotionnelles liées à nos produits soient formées aux lois et règlements applicables ainsi qu'aux normes de l'industrie et celles de Coloplast.

Pour en savoir plus: Adressez-vous aux services Marketing, Affaires réglementaires et Juridique au niveau local et/ou global (Global Marketing, Regulatory Affairs and Legal).



Nous devons toujours

- vérifier que le matériel promotionnel et les déclarations sont conformes aux allégations actuelles et approuvées
- obtenir la validation des communications et du matériel promotionnels par le biais du processus approprié (p. ex., PromoMats)
- nous assurer que les comparaisons portent sur des produits/services comparables et sur des caractéristiques pertinentes
- contacter le service Juridique lorsque le matériel mentionne des concurrents de Coloplast



Nous ne devons jamais

- utiliser des informations incorrectes, trompeuses, exagérées, incomplètes ou non documentées
- faire des comparaisons non fondées
- faire d'allégations cliniques non approuvées et fondées sur des études, des documents évalués par des pairs ou des articles publiés
- promouvoir des produits pour une utilisation non autorisée

Essais cliniques et développement de produit

Nous nous efforçons d'établir une norme sectorielle fondée sur l'écoute et la réponse aux besoins des utilisateurs finaux par le biais d'approches innovantes pour développer et améliorer nos produits.

Nous menons pour cela nos activités de recherche et développement en étroite collaboration avec les utilisateurs finaux et les professionnels de santé. Nos essais cliniques sont réalisés conformément aux exigences réglementaires et aux directives reconnues à l'échelle internationale. Cela inclut la collecte et la communication rapide des données nécessaires aux autorités réglementaires compétentes, ainsi que la conservation des données cliniques conformément à la législation applicable.

Lors de l'élaboration de nouveaux produits, nous nous conformons aux exigences réglementaires en matière de contrôle de conception, ainsi qu'à nos processus et procédures internes en matière de qualité, et aux principes éthiques en matière de développement de produits.

Collaborer avec nos distributeurs

Nos distributeurs sont des partenaires commerciaux importants agissant au nom et/ou pour le compte de Coloplast sur de nombreux marchés, comme par exemple des grossistes. Ils travaillent notamment auprès des professionnels de santé et des fonctionnaires, proposent des services de conseils cliniques, répondent à des appels d'offres, assurent la promotion et la commercialisation de nos produits et services, et emploient des représentants commerciaux spécialisés dans nos produits.

Avant toute collaboration avec un distributeur, il nous faut mener un processus de diligence raisonnable afin d'évaluer ses pratiques. Nous devons également leur expliquer clairement nos attentes, et nous assurer qu'ils

acceptent de suivre nos normes d'éthique professionnelle ainsi que le Code de Conduite des Distributeurs de Coloplast.

Nous devons toujours suivre notre processus global de diligence raisonnable lorsque nous examinons la conformité et les niveaux d'intégrité commerciale d'un partenaire commercial.

Nous attendons de nos distributeurs qu'ils agissent avec la même intégrité professionnelle que nous, notamment en travaillant de manière éthique et transparente, et en évitant les éventuels conflits d'intérêts. Toute activité inappropriée peut avoir des répercussions sur Coloplast et nos autres partenaires commerciaux.

Pour en savoir plus: Consultez notre [Code de Conduite des Distributeurs](#) et nos [Informations Essentielles](#) pour comprendre nos processus. Adressez-vous au service Éthique des Affaires et Conformité, ou contactez-nous à l'adresse suivante: corporatecompliance@coloplast.com.



Nous devons toujours

- suivre le programme d'intégration applicable au lieu où nous opérons (approches différentes selon les régions)
- évaluer les distributeurs actuels et nouveaux via notre processus de diligence raisonnable avant toute signature d'un contrat de distribution. Pour entamer le processus, adresser un e-mail à l'adresse suivante corporatecompliance@coloplast.com
- nous assurer que le contrat inclut le Code de Conduite des Distributeurs de Coloplast (Coloplast's Distributor Code of Conduct) et expliquer clairement les conséquences d'un non-respect de notre code



Nous ne devons jamais

- offrir ou accepter de pots-de-vin de la part de nos distributeurs. Si l'on vous demande d'accorder ou d'accepter un pot-de-vin, informer immédiatement votre responsable direct, le service Éthique des Affaires et Conformité ainsi que le service Juridique
- adresser à nos distributeurs des demandes contraires à l'éthique ou illégales afin qu'ils tentent d'influencer indûment des professionnels de santé ou d'autres parties prenantes, en versant par exemple des commissions occultes aux professionnels de santé ou des paiements de facilitation aux agences à l'occasion d'un appel d'offres

Définition: les distributeurs agissent en qualité d'intermédiaires entre Coloplast et les revendeurs ou utilisateurs finaux. Nous entretenons avec eux d'étroites relations, car ils jouent un rôle actif dans le cadre de nos activités.

Relations avec nos fournisseurs

En tant qu'entreprise responsable et soucieuse d'agir avec intégrité, il est essentiel que nous imposions à nos fournisseurs les mêmes normes que celles que nous suivons nous-mêmes. Nous disposons pour cela de solides processus pour travailler avec de nouveaux fournisseurs et communiquons régulièrement avec eux pour favoriser de bonnes relations de travail.

La chaîne d'approvisionnement de Coloplast doit être durable. Pour y parvenir, nous devons prendre en compte de nombreux facteurs complexes, notamment nos clients, nos parties prenantes et les ONG, ainsi que les lois et réglementations auxquelles nous devons nous conformer, notamment les normes environnementales, sociales et du travail dans tous les pays où nous opérons.

Lorsque nous engageons des fournisseurs, nous attendons d'eux qu'ils:

- acceptent et suivent le Code de Conduite des Fournisseurs de Coloplast
- se conforment au Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact) et à toute autre loi ou réglementation applicable

- comprennent que nous pouvons prendre des mesures s'ils ne respectent pas ces règles
- signalent toute violation avérée du Code de Conduite des Fournisseurs de Coloplast via notre ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique
- fournissent des informations complémentaires sur leurs pratiques en matière de durabilité si nous leur demandons de le faire.

On entend par fournisseurs hautement prioritaires, ceux qui:

- présentent un risque plus élevé de violation des droits de l'homme, des pratiques de travail (y compris le travail des enfants), des lois environnementales ou des normes éthiques ;
- présentent des risques pour la santé et la sécurité ;
- fournissent des produits ou des services ayant une forte empreinte carbone ;
- utilisent des minerais dont l'approvisionnement doit être responsable.



Nous devons toujours

- tenir compte de tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré avant de faire appel à un tiers
- sélectionner des tiers qualifiés et réputés pour leur qualité et leur intégrité
- déterminer les risques en matière de durabilité relatifs aux produits et services que nous achetons auprès des fournisseurs
- vérifier si notre fournisseur nécessite une attention particulière
- privilégier les fournisseurs qui ont un programme de durabilité et des pratiques de gestion solides



Nous ne devons jamais

- faire appel à un fournisseur qui, en toute connaissance de cause, ne respecte pas notre position de tolérance zéro en matière de violation des droits de l'homme, des pratiques de travail (y compris le travail des enfants), des lois environnementales ou des normes éthiques

Nous sommes un citoyen responsable

Coloplast soutient le développement social dans la société. En facilitant la vie des personnes confrontées à des troubles intimes, nous leur permettons de conserver une place active dans la société. Nous reconnaissons que la responsabilité envers la société va au-delà

de l'impact que nous avons sur les droits de l'homme et l'environnement dans notre production et nos activités. Nous nous engageons donc à agir de manière responsable dans tout ce que nous faisons.

Respect des droits de l'homme

Nous reconnaissons que les opérations et les activités des entreprises peuvent avoir un impact positif ou négatif important sur les droits de l'homme. Nous avons donc la responsabilité d'identifier, de prévenir et de limiter tout impact négatif potentiel qu'elles pourraient causer, auxquels elles pourraient contribuer ou être liées à travers nos relations ou nos activités.

Nous nous engageons à agir contre tout ce qui affecte négativement les droits de l'homme. Chez Coloplast, nous respectons les droits de l'homme dans nos relations avec nos employés, notre chaîne d'approvisionnement, les communautés au sein desquelles nous travaillons, ainsi que les personnes qui utilisent nos produits et services.

Les personnes atteintes de problèmes de santé intimes sont souvent confrontées à des obstacles à l'exercice de leurs droits fondamentaux, tels que le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au travail et le droit de recevoir une éducation ou de participer à la vie culturelle. Nous nous engageons à éliminer ces obstacles et

à soutenir le droit fondamental à la santé. Et nous souhaitons apporter une contribution positive aux communautés au sein desquelles nous opérons en mettant en œuvre une solide gouvernance d'entreprise dans l'ensemble de nos activités.

Nous respectons et soutenons les droits de l'homme internationalement reconnus, y compris le droit du travail, mis en œuvre dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (PDNU), et tels que formulés dans les six premiers principes du Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact). Nous en tenons compte dans nos politiques en matière de droits de l'homme, de qualité et de durabilité.

Nous attendons de tous nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits de l'homme et suivent nos codes, normes et politiques. Pour plus d'informations sur nos pratiques avec les fournisseurs, consultez la page 42.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique des droits de l'homme \(Human Rights Policy\)](#). Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité, ou au service Durabilité à l'adresse suivante: sustainability@coloplast.com.



Nous devons toujours

- respecter nos politiques en matière de droits de l'homme, de qualité et de durabilité
- respecter nos politiques et processus de diligence raisonnable envers les tiers collaborant avec nous
- éviter ou limiter les impacts négatifs sur les droits de l'homme



Nous ne devons jamais

- choisir des partenaires commerciaux ne tenant pas compte des obligations relatives aux droits de l'homme et du travail

Dons caritatifs et parrainages

Nous apportons régulièrement notre soutien aux communautés locales, à la communauté scientifique et à d'autres organisations philanthropiques au moyen de dons et de parrainages. Ces contributions ont pour vocation d'encourager le développement et le bien-être des communautés, sans jamais être utilisées ou donner l'impression d'être utilisées pour couvrir un acte de corruption. Nous devons toujours évaluer soigneusement les bénéficiaires de nos dons et parrainages afin d'écartier tout risque.

Avant d'effectuer un parrainage bénéficiant à des professionnels de santé ou de soutenir un événement qui leur est destiné, consultez la section sur la collaboration avec les professionnels de santé et relisez vos politiques régionales ou locales relatives aux interactions avec les professionnels de santé et aux parrainages ou dons caritatifs.

Pour en savoir plus: Contacter le service Durabilité, le service Éthique des Affaires et Conformité ou le service Juridique, ou adressez un e-mail à l'adresse suivante: donation@coloplast.com



Nous devons toujours

- nous assurer que les dons caritatifs et les parrainages sont transparents, enregistrés et documentés à des fins fiscales
- accorder des dons caritatifs uniquement à des organisations/institutions (et non à des personnes physiques) dont les objectifs principaux sont véritablement caritatifs ou philanthropiques
- déclarer les parrainages ou les dons caritatifs aux autorités publiques si les lois locales et/ou les normes industrielles applicables l'exigent
- contacter le service Durabilité, le service Éthique des Affaires et Conformité ou le service Juridique si nous ne sommes pas certains de la légitimité d'un don/parrainage, ou adressez un e-mail à l'adresse suivante: donation@coloplast.com



Nous ne devons jamais

- offrir ou accorder des dons ou parrainages dans l'espoir que Coloplast en tire un avantage indu
- associer les dons à une utilisation ou à une recommandation passée, présente ou potentiellement future de nos produits ou services, ni à une promesse d'influence ou de résultat

Définition: on entend par don caritatif le fait d'apporter un soutien financier ou de donner des équipements ou des produits (y compris des produits de tiers) à des fins caritatives ou philanthropiques et/ou au profit d'une cause caritative ou philanthropique. On entend par parrainage le fait d'apporter un soutien financier à un projet, un événement ou une organisation en échange d'opportunités publicitaires, par exemple en affichant le logo Coloplast lors d'événements sportifs.

Activités et soutiens politiques

Tout employé de Coloplast a le droit de s'engager dans une activité politique, y compris le soutien de candidats ou de partis politiques. Toutefois, vous ne devez le faire qu'en dehors du travail et avec votre propre argent.

Coloplast n'apporte pas son soutien financier à des partis ou campagnes politiques, mais l'entreprise peut soutenir des organisations tierces qui fournissent un appui, tel que des associations professionnelles ou des groupes de réflexion politique.

Pour en savoir plus: Adressez-vous à l'équipe Éthique des Affaires et Conformité, au service Personnel et Culture (RH) ou au service Juridique.



Nous devons toujours

- éviter de créer la perception d'un conflit d'intérêts lorsque nous nous engageons dans des activités privées



Nous ne devons jamais

- donner l'impression que Coloplast nous soutient ou appuie un candidat, une campagne ou un sujet dans lequel nous sommes personnellement impliqués

Soutenir le développement durable

En tant que fabricant, il est inévitable que nos activités affectent l'environnement. Mais nous nous engageons à limiter leurs impacts climatiques et environnementaux et à garantir un développement durable. Nous nous sommes engagés à améliorer nos produits et nos emballages, à réduire continuellement nos émissions et notre consommation d'énergie, ainsi qu'à nous convertir aux énergies renouvelables. Nous nous fixons pour cela des objectifs ambitieux et mettons en place des initiatives financièrement durables dans les opérations que nous contrôlons directement.

Notre système de gestion environnementale est certifié selon la norme internationale ISO 14001 qui garantit notre conformité avec les exigences légales et notre engagement à réduire continuellement notre empreinte environnementale.

Nous nous efforçons également de relever les défis environnementaux mondiaux liés au changement cli-

matique, à la pénurie de ressources, à la gestion des déchets ou à l'utilisation de substances dangereuses. Nous procédons à des analyses du cycle de vie afin d'orienter nos efforts environnementaux, qui vont des matières premières à la gestion des déchets en passant par la consommation d'énergie, le traitement des déchets et le transport des marchandises.

Nous aidons aussi nos fournisseurs à travailler de manière plus durable et à réduire les émissions dans leur chaîne d'approvisionnement. Nous évitons au maximum d'utiliser les matières premières qui ont un impact négatif sur l'environnement et les remplaçons, lorsque nous le pouvons, par des alternatives, comme les matériaux renouvelables. Et lorsque nous développons des produits, nous intégrons la durabilité à l'innovation et relevons les défis environnementaux en appliquant les principes de l'éco-conception à toutes les étapes du développement.

Pour en savoir plus: Consultez notre politique en matière de durabilité (Sustainability Policy).

Adressez-vous au service Durabilité mondiale (Global Sustainability).



Nos principes d'éco-conception

- utiliser moins de matériaux par produit
- utiliser des matières premières à faible impact environnemental, telles que les matériaux renouvelables
- éviter les substances à risque
- améliorer le caractère recyclable des produits et des emballages



Nous devons toujours

- limiter l'impact de nos activités quotidiennes sur l'environnement, en utilisant par exemple les transports en commun ou en faisant du covoiturage avec des collègues
- signaler toute situation susceptible de présenter un risque pour l'environnement au responsable EHS (Environnement, Santé et Sécurité)



Nous ne devons jamais

- ignorer l'impact de notre travail quotidien sur l'environnement
- penser que les améliorations environnementales sont la responsabilité des autres ou penser que l'impact de notre décision est si infime qu'il ne se ressentira pas

Qualité des produits et sécurité des utilisateurs

Nous privilégions toujours la sécurité et la qualité dès les premières étapes de la conception d'un nouveau produit et tout au long de son cycle de vie. Le respect des normes de qualité internes et externes, des exigences réglementaires et des pratiques internationales est primordial afin de préserver la confiance de nos clients, des autorités et de nos partenaires commerciaux, et de répondre à leurs attentes concernant la qualité, la sécurité et l'utilité de nos produits.

Toutes les réclamations que nous recevons contiennent des informations utiles pour améliorer la qualité de nos produits. Afin de surveiller, d'analyser, d'évaluer et de contrôler les risques liés à nos produits, nous avons établi un processus de réclamation conformément aux exigences réglementaires. En cas de réclamation, nous suivons la procédure, qui consiste notamment à la signaler aux autorités compétentes.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique de qualité \(Quality Policy\)](#). Adressez-vous au service Qualité globale et Affaires réglementaires (Global Quality and Regulatory Affairs).

Essais sur les animaux

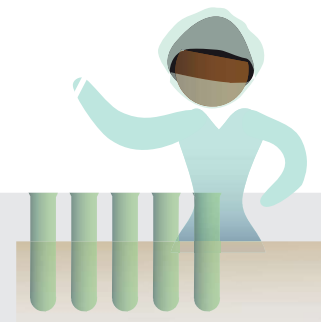
Afin de garantir la biocompatibilité de nos dispositifs, nous devons nous conformer aux normes ISO et répondre aux attentes des différentes autorités. Pour nous assurer que nos produits répondent à ces exigences, nous faisons appel à des laboratoires externes qui effectuent des essais chimiques et biologiques (y compris sur des animaux). Chez Coloplast, nous n'effectuons aucun essai sur les animaux nous-mêmes.

Bien que nous ne puissions éviter totalement les essais sur les animaux lors du développement et de l'approbation de nouveaux produits, nous nous efforçons d'y recourir uniquement lorsque cela est nécessaire afin de recueillir des données. En outre, si une expérimentation

animale est jugée nécessaire, nous transmettons le dispositif médical final (si possible) afin qu'il soit testé conformément aux normes ISO, et nous évitons de répéter les essais sur les animaux.

De plus, nous employons des laboratoires certifiés BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire) qui respectent les législations et les normes internationales relatives au bien-être des animaux (p. ex., utiliser le nombre minimum d'animaux nécessaires pour réaliser l'essai et éviter toute souffrance animale inutile) et que nous contrôlons régulièrement.

Pour en savoir plus: Consultez notre [politique relative aux essais sur les animaux \(Animal Testing Policy\)](#). Adressez-vous au service Biosécurité et conformité chimique.



Nous devons toujours

- étudier toutes les solutions envisageables avant de recourir aux essais sur les animaux
- faire appel à des laboratoires appliquant les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) concernant les essais sur les animaux



Nous ne devons jamais

- utiliser l'expérimentation animale comme première option

The Coloplast story begins back in 1954. Elise Sørensen is a nurse. Her sister Thora has just had an ostomy operation and is afraid to go out in public, fearing that her stoma might leak. Listening to her sister's problems, Elise conceives the idea of the world's first adhesive ostomy bag.

Based on Elise's idea, Aage Louis-Hansen, a civil engineer and plastics manufacturer, and his wife Johanne Louis-Hansen, a trained nurse, created the ostomy bag. An ostomy bag that helps Thora – and thousands of people like her – to live the life they want to lead.

A simple solution that makes a difference.

Today, our business includes Ostomy Care, Continence Care, Wound & Skin Care and Interventional Urology. We operate globally and employ about 12,500 employees.

[Ostomy Care](#) / [Continence Care](#) / [Wound & Skin Care](#) / [Interventional Urology](#)

Coloplast develops products and services that make life easier for people with very personal and private medical conditions. Working closely with the people who use our products, we create solutions that are sensitive to their special needs. We call this intimate healthcare. Our business includes Ostomy Care, Continence Care, Wound and Skin Care and Interventional Urology. We operate globally and employ about 12,500 employees.

The Coloplast logo is a registered trademark of Coloplast A/S. © 2021-11.

All rights reserved Coloplast A/S, 3050 Humlebaek, Denmark.



Coloplast A/S
Holtevej 1
3050 Humlebaek
Denmark